



## Versement ijss par subrogation

Par **Marie34560**, le **29/05/2019** à **09:31**

Bonjour, actuellement en congé maternité et travaillant pour une grande enseigne de travail temporaire, je m'aperçois que celui ci me verse moins que ce qu'il perçois de la SS.

la SS lui verse 70,61 par jour soit pour ma part encore 65€ net ( après déduction de la CSG et CRDS)

or, mes salaires ne sont pas du tout conformes, que faire? L'entreprise enlève les charges sur les Ijss puis le rajoute en fin de bulletin... Aidez moi svp, meme la SS ne peut pas arrêter la subrogation . C'est honteux pour une enseigne pareille !!! Svp j'ai besoin d'aide merci